



**Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 12 mai 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le mardi douze mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vorges les Pins s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Georges POITREY, Maire.

Étaient présents : Georges POITREY, Maryse VIPREY, Sébastien GIRARDET, Sylvie LOMBARD, Guillaume DEVAUX, Christelle LUCAIRE, Christelle ARNOULD, Laurianne LARUE, François VUILLET, Aline VERDIER, Edouard CHICAUD

Étaient excusés : Julie TARBY (procuration à Maryse VIPREY), Julien TARBY (procuration à Guillaume DEVAUX)

Étaient absents : Sébastien RATIÉ

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
2. Présentation par l'entreprise ISIREPRO d'un panneau d'affichage numérique
3. Point urbanisme
4. Désignation référent AUDAB
5. Désignation commission CCID
6. Création d'un îlot de Sénescence
7. Etude de demandes de subventions (Entraide Val St-Vitois, Banque Alimentaire, restaurants du cœur)
8. Questions diverses

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. François VUILLET, ayant été élu à l'unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Après constat du quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h08.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026.

M. Edouard CHICAUD rejoint le conseil.

2) Présentation de l'entreprise ISIREPRO d'un panneau d'affichage numérique

L'entreprise ISIREPRO réalise une démonstration du fonctionnement d'un TOTEM d'affichage légal numérique devant remplacer les panneaux d'affichage classiques. A l'issue de la démonstration, le conseil municipal demande au Maire une étude approfondie sur le projet (devis comparatifs, impacts sur le travail de secrétariat).

3) Point urbanisme

M. Guillaume DEVAUX rapporte les différents documents d'urbanisme établis depuis le début du mandat :

- Permis de construire PC 25631 26 C0002 déposé par le GAEC DU RANCH le 16/03/2026 (construction de deux extensions agricoles accolées à l'ouest dont une non close). En attente de pièces complémentaires.
- Dépôt préalable DP 25631 26 C 0004 déposé par OLYSI le 18/03/2026 (panneaux photovoltaïques noir). En attente de pièces complémentaires.
- Permis de construire PC 25631 26 C0003 déposé par BERGIER Gérald le 03/04/2026 (abri de jardin + aménagement des combles). Dossier annulé car il ne s'agit pas d'un permis de construire mais d'un dépôt préalable.
- Dépôt préalable DP 25631 26 C0005 déposé par DERAY Stéphane le 16/04/2026 (mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) avec ravalement de façade). Dossier réputé favorable.
- Dépôt préalable DP 25631 26 C0006 déposé par CHICAUD Edouard le 14/04/2026 (pose d'une piscine hors sol en bois). En attente de pièces complémentaires
- Dépôt préalable DP 25631 26 C0007 déposé par BERGIER Gérald le 15/04/2026 (abri de jardin et aménagement d'une chambre dans les combles avec pose de fenêtres de toiture). En attente de pièces complémentaires.
- Dépôt préalable DP 25 631 26 C0008 déposé par BESSON Thierry le 04/05/2026 (pose d'une piscine tubulaire hors-sol). En attente de consultation.

4) Désignation référent AUDAB

Monsieur le Maire avise qu'il convient de désigner au sein du conseil municipal un référent à l'Agence d'Urbanisme de Besançon Franche-Comté (AUDAB).

Madame Maryse VIPREY est volontaire pour être référente à l'AUDAB.

Après délibération, Madame VIPREY est élue référente à l'unanimité des votants.

5) Désignation commission CCID

Le Maire informe que 12 titulaires et 12 suppléants doivent être proposés à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

LISTE DE PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES TITULAIRES

Le maire étant membre de droit de la CCID, ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées

N° d'ordre	Noms et prénoms	Année de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal
1	GIRARDET Sébastien	1968	11B rue des Charmoilles	Cadre bancaire	Oui
2	VIPREY Maryse	1958	10B Grande Rue	Retraitée	Oui
3	VUILLET François	1974	1 Rue des Charmoilles	Autoentrepreneur bâtiment	Oui
4	LUCAIRE Christelle	1984	5 Rue des Charmoilles	Cadre bancaire	Oui
5	DEVAUX Guillaume	1979	6 Route de Courbey	Agriculteur	Oui
6	CHICAUD Edouard	1993	42 Grande Rue	Ingénieur travaux	Oui
7	VERDIER Patrick	1967	13 Rue des Ecoles	Manager transitions	Non
8	VERDOT Jean-Pierre	1972	4 TER rue de la Riette	Cadre santé	Non
9	MARAUX Gilles	1957	4 chemin de Gevrey	Retraité	Non
10	QUINNEZ Marie-Hélène	1962	9 rue des Charmoilles	Retraitée	Non
11	LEVAINE Dominique	1955	2 chemin de Gevrey	Retraité	Non
12	MARTEAU Adeline	1971	32 Grande Rue	Agent SNCF	Non

LISTE DE PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES SUPPLEANTS

N° d'ordre	Noms et prénoms	Année de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal
1	MARTEAU Adeline	1971	32 Grande Rue	Agent SNCF	Non
2	LEVAINE Dominique	1955	2 chemin de Gevrey	Retraité	Non
3	QUINNEZ Marie-Hélène	1962	9 rue des Charmoilles	Retraitée	Non
4	MARAUX Gilles	1957	4 chemin de Gevrey	Retraité	Non
5	VERDOT Jean-Pierre	1972	4 TER rue de la Riette	Cadre santé	Non
6	VERDIER Patrick	1967	13 rue des Ecoles	Manager transitions	Non
7	CHICAUD Edouard	1993	42 Grande Rue	Ingénieur travaux	Oui
8	DEVAUX Guillaume	1979	6 Route de Courbey	Agriculteur	Oui
9	LUCAIRE Christelle	1984	5 Rue des Charmoilles	Cadre bancaire	Oui
10	VUILLET François	1974	1 Rue des Charmoilles	Autoentrepreneur bâtiment	Oui
11	VIPREY Maryse	1958	10B Grande Rue	Retraitée	Oui
12	GIRARDET Sébastien	1968	11B rue des Charmoilles	Cadre bancaire	Oui

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6) Création d'un îlot de Sénescence

M le Maire rappelle à l'équipe municipale la proposition de créer un îlot de sénescence en forêt communal de Vorges-Les-Pins.

Les îlots de sénescence Natura 2000 visent à favoriser le développement de vieilles forêts et de biodiversité associée.

La mise en place de ces îlots de sénescence est conditionnée notamment par la présence de gros arbres (minimum de 10 gros arbres é l'hectare) et par le fait que les parcelles forestières soient exploitables au regard du plan d'aménagement forestier en vigueur.

Ces îlots de sénescence sont mis en place pour une durée de 30 ans durant laquelle toute exploitation forestière et travaux de sylviculture sont suspendus.

En contrepartie, la commune est indemnisée en fonction de la surface immobilisée.

Cet ilot se situe sur les parcelles forestières n°3 et n°4.

Les surfaces concernées en parcelle n°3 et en parcelle n°4 sont d'une surface totale de 2.72 ha. La commune de Vorges-Les-Pins s'engage à ne pas exploiter cet ilot de sénescence pendant une durée de 30 ans et laissera les bois morts sur place.

Le montant total d'aides dans le cadre de Natura 2000 pour cet ilot s'élève à **11 016,63€** (Immobilisation foncière pour 30 ans de 2, 72 ha (*2000) = 5 440 € ; Somme des tiges éligibles = 5 180 € ; Coût du marquage longue durée périmètre îlot = 396,63 €).

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création d'un ilot de sénescence suivant les conditions présentées et autorise M. le Maire à signer tous les documents utiles.

A la demande du conseil, le Maire va se renseigner concernant l'entretien des sentiers dans cet îlot, ainsi que sur la pratique de la chasse.

Madame Christelle LUCAIRE propose la pose d'un panneau indiquant le sentier des crêtes.

7) Etude de demandes de subventions :

- **Entraide Val-St Vitois**

Le Maire propose d'accorder à l'entraide du Val-St Vitois une subvention d'un montant de 100€, en prenant en considération que c'est une association qui aide plusieurs familles sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote une subvention de 200 €.

- **Banque Alimentaire**

Monsieur le Maire, expose la demande de la banque alimentaire pour une aide financière de 330€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote une subvention de 100 €.

- **Restaurants du cœur**

La demande de subvention des restaurants du cœur est portée à l'attention des conseillers par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne vote pas de subvention pour cette association.

8) Questions diverses

- Le Maire informe le conseil qu'il convient de désigner des suppléants aux élus responsables des différents postes de gestion de crise dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Après avoir échangé sur le PCS, le conseil municipal valide le tableau suivant.

Poste	Titulaire	Suppléant
Directeur des opérations	Georges POITREY	François VUILLET
Action communale	Guillaume DEVUX	Laurianne LARUE
Responsable logistique	Sébastien GIRARDET	Aline VERDIER
Communication	Christelle LUCAIRE	Christelle Arnould
Cellule d'hébergement	Maryse VIPREY	Sylvie LOMBARD

- Le Maire présente un nouveau devis pour le remplacement d'un chauffe-eau pour un des appartements, et évoque un courrier reçu pour un problème de voisinage.
- Monsieur DEVAUX informe le conseil que deux parcelles forestières, la 19 et la 17, sont à terminer en termes d'abattage, respectivement 120 stères et 100 stères environ. La commission a choisi sur 2026 l'abattage des bois sur la parcelle 17, les travaux sur l'autre étant repoussés d'un an, pour éviter qu'il y ait trop de bois de chauffage produits.

Le Maire explique que certaines pistes forestières seront réaménagées (élargissement, empierrage) après les travaux forestiers.

- Certains sujets comme la pose de poubelles dans le village, la modification des horaires d'extinction de l'éclairage public et le problème des déjections canines sont évoqués.
- Le Maire informe le conseil de la tenue d'une réunion obligatoire du conseil municipal le vendredi 5 juin pour l'élection des représentants de la commune au collège électoral pour les élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026.

Le Maire lève la séance à 22h27

Le secrétaire de séance

Le Maire

François VUILLET



Georges POITREY

